AVENANT N° 3 du REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE

Les vaccins

Les enfants pour être accueillis en crèche doivent être vaccinés selon le calendrier vaccinal en vigueur, le certificat médical d'entrée doit le certifier. La famille, tout au long de l'accueil doit fournir le carnet de santé ou un certificat médical attestant de la réalisation d'un nouveau vaccin conformément au calendrier vaccinal en vigueur. Lorsqu'une ou plusieurs vaccinations obligatoires font défaut, l'enfant pourra être accueilli de façon provisoire, sachant que le maintien de l'enfant en collectivité sera subordonné à la réalisation des vaccinations faisant défaut dans un délai de 3 mois.

Direction Les P'tits Bouchons

A compter du 1er septembre 2026, Mme Evelyne GRIVOLAT est la directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les P'tits Bouchons »

Intégration en régie de deux nouvelles crèches

Suite à la dissolution de l'association Planète Môme au 31 décembre 2026 et par délibération 2026-439-PE, les deux crèches qui étaient définies d'intérêt communautaire, seront reprises en régie et gérées par ARCHE Agglo à compter du 1er janvier 2027.

Ces crèches accueilleront les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Les enfants de plus de 4 ans et de moins de 6 ans pourront être accueillis (y compris en contrat régulier) dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants de moins de 4 ans.

L'annexe 6 est modifiée comme suit (cf en fin d'avenant)

Présentation de La structure : PLANETE MOME CENTRE VILLE

Adresse :

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : Petite Crèche : Planète Môme Centre Ville

7 rue Cadet – 07 300 TOURNON SUR RHONE

Tel : 04 75 08 55 80

Mail : planetemomecentre@archeagglo.fr

Nom du directeur : Mme Anne-Sophie TURCAN

Agrément :

24 berceaux pour des enfants de 10 semaines à 6 ans.

Jours et Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Périodes de fermeture :

3 semaines l'été

1 semaine entre Noël et Jour de l'An

Pont de l'Ascension, le lundi de Pentecôte

2 jours à la réouverture du mois d'août pour formation du personnel, journée pédagogique, ménage

Dates de fermeture définies tous les ans, et information des parents en début d'année civile de toutes les dates de fermeture.

ARCHE Agglo se réserve le droit de modifier ces horaires et périodes de fermeture pour des raisons de service, formation, journée pédagogique et/ou de sécurité, sous réserve d'en informer préalablement les parents dans des délais raisonnables.

Présentation de La structure : PLANETE MOME SUD LUETTES

Adresse :

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : Petite Crèche : Planète Môme Sud Luettes

Rue des Luettes – 07 300 TOURNON SUR RHONE

Tel : 04 75 08 34 65

Mail : planetemomesud@archeagglo.fr

Nom du directeur : Mme Anne-Sophie TURCAN

Agrément :

24 berceaux pour des enfants de 10 semaines à 6 ans.

Jours et Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Périodes de fermeture :

3 semaines l'été

1 semaine entre Noël et Jour de l'An

Pont de l'Ascension, le lundi de Pentecôte

2 jours à la réouverture du mois d'août pour formation du personnel, journée pédagogique, ménage

Dates de fermeture définies tous les ans, et information des parents en début d'année civile de toutes les dates de fermeture.

ARCHE Agglo se réserve le droit de modifier ces horaires et périodes de fermeture pour des raisons de service, formation, journée pédagogique et/ou de sécurité, sous réserve d'en informer préalablement les parents dans des délais raisonnables

Fait à Mauve, le ……

La Présidente,

Mme Delphine C

Signé électroniquement par :
Delphine COMTE
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

ANNEXE 6
DOCUMENT MEDICAL POUR ENTRER EN CRECHE
Certificat d'aptitude - Autorisation

A …… le ……..

Je soussigné(e) Dr …… Médecin traitant de l'enfant……

Né(e) le ……. avec un poids actuel de…….

- Certifie après avoir examiné l'enfant qu'il :
 - Est apte à vivre en collectivité *
 - Ne présente pas de signes de contagion à ce jour*
 - Est à jour de ses vaccins obligatoires selon le calendrier vaccinal en vigueur*

Ce document établi ce jour, à la demande de l'intéresser et remis en mains propre pour faire valoir que de droit.

- Et autorise l'administration pour un an de :
 - Doliprane en dose poids si douleurs et/ou hyperthermie dès 38.5° *
 - Bepanthen en cas de rougeur au niveau des fesses *
 - Crème solaire en cas d'exposition au soleil *

**Rayer la mention inutile*

Signature et Tampon du médecin (obligatoire) :

Nous soussignons ……

représentants légaux de l'enfant……

Autorise et demande l'administration de doliprane, bépanthem et crème solaire par les professionnelles de la crèche conformément au protocole en annexe du règlement de fonctionnement.

Signature(s) :